



saint-sulpice-le-guéretois

République Française – Département de la Creuse

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 AOUT 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt-quatre du mois d'août à dix-huit heures trente, **le Conseil Municipal de la Commune de ST SULPICE le GUERETOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente « André Bourliaud », sous la Présidence de M. Éric BODEAU, Maire.**

Convocation adressée le : 17 août 2021

Compte-rendu des délibérations affiché le : 6 septembre 2021

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :

M. Éric BODEAU ; Mme Sylvie BRE ; M. François CHATELAIN ; Mme Claude DALOT ; M. Didier DEMKIW ; M. Frédéric DOS SANTOS ; M. Jean-Jacques DUPRE ; Mme Emilie GAILLE ; M. Alain GAZONNAUD ; M. Jean-Claude LABESSE ; Mme Nathalie RIBOULET ; M. Patrick SMITH et Mme Geneviève WIDMANN.

Etaient absents et excusés, ayant donné pouvoir :

- Mme Valérie BAZIN, qui a donné pouvoir à M. Éric BODEAU ;
- Mme Annie DEVINEAU, qui a donnée pouvoir à M. Alain GAZONNAUD ;
- M. Patrick GUERIDE, qui a donné pouvoir à M. Alain GAZONNAUD ;
- Mme Emmanuelle LAMBERT, qui a donné pouvoir à Mme Nathalie RIBOULET ;
- Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, qui a donné pouvoir à M. Eric BODEAU ;
- M. Ludovic VILLATTE, qui a donné pouvoir à M. Jean-Claude LABESSE.

Etaient absents et excusés : Néant.

Mme RIBOULET Nathalie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil municipal.

ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 4 juin 2021

Les Conseillers ont reçu le projet de procès-verbal du Conseil municipal du 7 juillet 2021 par mail.

Ce procès-verbal n'appelant aucune observation particulière, il est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

ADMINISTRATION GENERALE

Compte rendu des délégations du Maire

Dans le cadre des pouvoirs qui ont été délégués au Maire en application de l'article L 2122-22 du CGCT, le Maire n'a pas de décisions à rapporter.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET – Désignation du représentant de la commune au sein de la CLECT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Impôts, notamment le IV de l'article 1609 nonies C,

Vu les articles L 2121-33 et L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.),

Considérant que par délibération du Conseil Communautaire n°55/20 du 24 juillet 2020, le conseil communautaire a fixé la composition de la C.L.E.C.T. à un représentant par commune,

Considérant que le représentant de la commune au sein de la C.L.E.C.T. doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres,

L'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Article 1^{er} : **Décide** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du représentant de la commune au sein de la C.L.E.C.T. de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Article 2 : **Désigne** M. Jean-Claude LABESSE, premier adjoint, comme représentant de la commune au sein de la C.L.E.C.T.

Article 3 : **Autorise** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SDEC 23 – Adhésion au dispositif de Conseil en Economie Partagé (CEP)

Le Conseil en Energie Partagé est un dispositif proposé par le SDEC23 : il s'agit de mettre à la disposition des membres adhérents du SDEC un ingénieur-conseil pour aider les collectivités à maîtriser et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, en agissant sur les consommations d'énergie de leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, véhicules) grâce à différents outils : bilan énergétique, préconisations d'amélioration, suivi des consommations, accompagnement de projets, sensibilisation des usagers, etc...

Le dispositif porte sur l'ensemble des énergies (combustibles, électricité, carburants) et sur l'eau, dont les dépenses sont supportées par la collectivité. Les missions proposées sont des missions de conseil et d'accompagnement, mais pas de maîtrise d'ouvrage, ni de maîtrise d'œuvre.

Ce service est accessible par adhésion pour une durée minimale de 3 ans. Le montant de la contribution financière annuelle s'élève à 0,46 € par habitant (chiffre du dernier recensement connu : 1 947 en 2018). Cette adhésion fait l'objet d'une convention entre le SDEC et la commune qui définit les modalités du dispositif.

Des rencontres seront programmées au minimum une fois par an pour effectuer un bilan dont les objectifs sont les suivants :

- Suivi de la mise en place des actions et de leur déroulement
- Mise à jour du plan d'actions
- Evaluation et bilan des missions du CEP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Article 1^{er} : Décide d'adhérer au Conseil en Energie Partagé (CEP) du SDEC.

Article 2 : Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment la convention.

INFORMATIONS DIVERSES

- Visite de l'Agence postale de Bussière Dunoise prévue le 25 août afin d'étudier les modalités d'une éventuelle reprise du service par la commune puisque le bureau de La Poste devrait fermer fin 2022 ; un groupe de travail est également constitué pour travailler sur ce dossier composé des élus suivants : Claude DALOT, Geneviève WIDMANN, Eric BODEAU, François CHATELAIN, Alain GAZONNAUD et Jean-Claude LABESSE.
- Un sens unique de circulation sur les voies communales a été prévu pour la manifestation « Terres en fête » les 28 et 29 août prochains aux alentours de La Rouderie afin de fluidifier la circulation.
- L'inauguration de l'Ecoquartier aura lieu le samedi 25 septembre à 10 heures. La finalisation du dossier de labellisation est reportée en 2022.
- Une opération « portes ouvertes » sera organisée le samedi 11 septembre de 9h à 12h pour permettre aux parents des enfants fréquentant l'école maternelle de visiter les nouveaux locaux.
- M. Jean-Jacques DUPRE est nommé ambassadeur-référent Covid19 pour la commune : son rôle est de participer à la mise en œuvre des recommandations sanitaires et des protocoles qui y sont associés ; il sert de relai de communication afin que chacun soit sensibilisé aux mesures de gestion de l'épidémie et aux messages de santé publique.
- Transfert du siège social du SIVU pour le maintien des personnes âgées dans leur milieu à GLENIC et passage de la livraison des repas en liaison froide.

Date de la prochaine réunion : le 5 octobre 2021 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Compte-rendu pour affichage établi le 6 septembre 2021.

Le Maire
Eric BODEAU